

ÉOLIENNES FLOTTANTES EN MÉDITERRANÉE ET LEUR RACCORDEMENT



Cette nouvelle édition revient sur les principales actualités de l'éolien flottant en Méditerranée et sur les avancées qui accompagnent son développement.

Plusieurs étapes importantes ont récemment été franchies. La publication du cahier des charges de l'appel d'offres n°10 (AO10) ouvre une nouvelle phase, avec cinq projets d'éolien flottant prévus en Méditerranée. Dans le même temps, les lauréats des premiers parcs commerciaux issus de l'AO6 poursuivent la préparation de leurs demandes d'autorisation. Les trois fermes pilotes méditerranéennes sont désormais en service, illustrant le passage progressif de l'expérimentation à une phase opérationnelle.

L'amélioration des connaissances sur le milieu marin demeure également un enjeu central. Les résultats des campagnes environnementales sont progressivement partagés, tandis que de nouvelles campagnes se poursuivent sur la zone « Golfe du Lion Centre ». L'expertise scientifique collective (ESCo), menée par l'Ifremer et le CNRS, apporte également un éclairage précieux sur les effets de l'éolien en mer sur la biodiversité. Le lancement du nouvel appel à projets du fonds « Biodiversité – éolien en mer » va par ailleurs permettre d'accroître l'acquisition de connaissances.

Concernant le raccordement et les infrastructures, RTE a déposé ses demandes d'autorisation pour le raccordement mutualisé des parcs de la zone « Golfe de Fos ». Dans le même temps, le Grand Port Maritime de Marseille et le port de Port-La-Nouvelle se préparent à accueillir les activités de la filière.

Enfin, le dialogue avec les territoires se poursuit, avec des rencontres ouvertes au public et la mise en place des premières instances de concertation et de suivi des projets MGL et EFLO.

Bonne lecture !

SOMMAIRE

- ACTUALITÉS SUR LES ÉOLIENNES FLOTTANTES EN MÉDITERRANÉE
- ACQUISITION DE CONNAISSANCES
- OUVRAGES DE RACCORDEMENT
- PARTICIPATION DU PUBLIC ET DIALOGUE AVEC LE TERRITOIRE

■ ACTUALITÉS SUR LES ÉOLIENNES FLOTTANTES EN MÉDITERRANÉE

Le cahier des charges de l'appel d'offres n°10 (AO10) est publié !

Le cahier des charges de l'appel d'offres n°10 pour le soutien à l'éolien en mer (AO10) a été publié par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) le 12 juin 2026.

Cette procédure s'inscrit dans le cadre de la relance des appels d'offres pour les énergies renouvelables, annoncée par le Gouvernement le 2 avril 2026, et contribue aux objectifs de la troisième Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3).

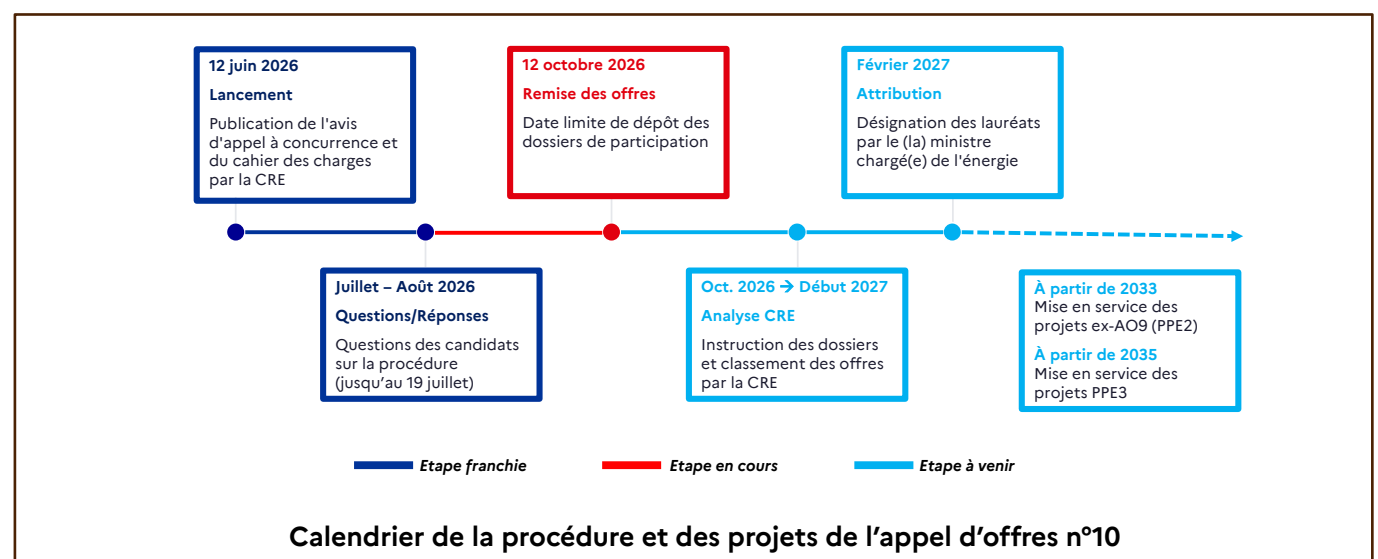
L'AO10 prévoit onze projets répartis sur l'ensemble des façades maritimes françaises, pour une puissance cumulée d'environ 10 GW, dont 5 GW d'éolien posé et 5 GW d'éolien flottant.

La Méditerranée occupe une place importante dans cet appel d'offres, avec **cinq projets d'éolien flottant**, répartis sur trois zones prioritaires :

- Narbonnaise Sud-Hérault 2, comprenant un projet d'une puissance d'environ 500 MW (projet initialement intégré à l'ex AO9 – PPE2) ;
- Golfe de Fos 2, comprenant un projet d'une puissance d'environ 500 MW (projet initialement intégré à l'ex AO9 – PPE2) ;
- Golfe du Lion Centre, comprenant un projet d'environ 1,1 GW et deux projets d'environ 550 MW, soit une puissance totale potentielle de 2,2 GW.

Ces futurs parcs, s'ils sont attribués, viendront compléter les premiers projets déjà en service ou en développement en Méditerranée : les trois fermes pilotes EFGL, EolMed et Provence Grand Large (PGL), ainsi que les deux premiers parcs commerciaux attribués dans le cadre de l'appel d'offres n°6 (AO6) : EFLO, dans la zone « Narbonnaise Sud-Hérault 1 », et MGL dans la zone « Golfe de Fos 1 ».

Les candidats peuvent **déposer leurs offres jusqu'au 12 octobre 2026** auprès de la Commission de régulation de l'énergie. Après analyse des dossiers, la CRE rendra son avis début 2027, avant une attribution des projets par le ministère chargé de l'Énergie prévue en début d'année 2027.



> Consultez le [Communiqué de presse du 12 juin 2026](#).

Préparation des dossiers de demandes d'autorisation des premiers parcs commerciaux

Une élaboration conjointe dans un cadre réglementé

La construction d'un parc éolien en mer nécessite plusieurs années d'études et d'examens avant toute autorisation. Cette étape vise à vérifier la **faisabilité du projet** et à s'assurer de la bonne **prise en compte de l'environnement** ainsi que des différents **usages maritimes**.

Dans le cadre de la caractérisation de l'état initial de l'environnement piloté par l'État, les zones d'implantation des futurs parcs font l'objet de campagnes environnementales en mer. Elles permettent de mieux identifier les espèces et les habitats avant l'implantation des parcs. Une fois désignés, les lauréats disposent de plusieurs mois pour réaliser leur étude d'impact, notamment à partir des données issues de ces campagnes, puis pour déposer leur dossier de demande d'autorisation.

Un travail en amont du dépôt du dossier final

Plusieurs mois avant le dépôt officiel du dossier, les lauréats échangent avec les services de l'État afin de préparer leur demande d'autorisation.

Cette phase amont permet de s'assurer que les informations disponibles sont **suffisamment complètes et robustes** pour fluidifier et sécuriser l'instruction du projet.

Dans une démarche d'accompagnement, les services de l'État identifient les principaux points de vigilance et précisent les attentes de l'administration vis-à-vis du contenu du dossier, notamment sur les enjeux suivants : environnement et biodiversité, navigation et sécurité maritime, pêche, paysage ou encore patrimoine. L'objectif est de limiter les demandes de compléments au cours de l'instruction et de contribuer à une meilleure maîtrise des délais.

Pour les projets de l'appel d'offres n°6 (AO6), **les demandes d'autorisation devront être déposées au plus tard en avril 2027**. Dans cette optique, de nombreux groupes de travail ont été instaurés, dès juillet 2025 pour le projet Méditerranée Grand Large (MGL, zone « Golfe de Fos 1 ») et depuis avril 2026 pour le projet Eoliennes Flottantes d'Occitanie (EFLO, zone « Narbonnaise Sud-Hérault 1 »).

MISE EN SERVICE DES FERMES PILOTES OCCITANES !

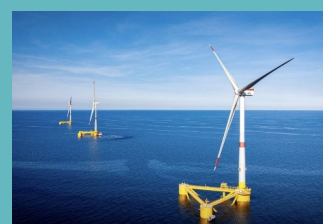
Après la mise en service de la ferme pilote Provence Grand Large (PGL) en juin 2025, les deux fermes pilotes occitanes d'éolien flottant, EolMed et Éoliennes Flottantes du Golfe du Lion (EFGL) sont entrées en exploitation en 2026.

La France compte désormais trois fermes pilotes d'éolien flottant en service en Méditerranée, démontrant le potentiel de cette technologie innovante pour produire une électricité renouvelable au large des côtes.

Implantées respectivement au large de Gruissan et de Leucate et du Barcarès, les fermes pilotes EolMed et EFGL sont chacune composées de trois éoliennes flottantes représentant une puissance totale de 30 MW par ferme.

Mises en service en mai et en septembre 2026, elles produiront chacune une électricité renouvelable représentant l'équivalent de la consommation électrique annuelle de plus de 50 000 habitants.

Le déploiement de ces trois fermes pilotes confirme le rôle de la Méditerranée comme territoire de développement de l'éolien flottant en France. Après plusieurs années d'innovation et de développement, cette technologie entre dans une phase opérationnelle. Cette phase pilote doit désormais accompagner le passage à des projets commerciaux de plus grande ampleur, notamment dans le cadre des appels d'offres en Méditerranée, pour contribuer à positionner la France parmi les acteurs majeurs de l'éolien flottant en Europe.



Ferme EFGL au large de Leucate et du Barcarès - Source : EFGL



Eolienne de la ferme EolMed au large de Gruissan - Source : EolMed

■ ACQUISITION DE CONNAISSANCES

Les campagnes en mer se poursuivent sur la zone « Golfe du Lion Centre » (GLC)

Les campagnes en mer pour la caractérisation de l'état initial de l'environnement de la zone « Golfe du Lion Centre » (GLC, AO10) ont démarré au printemps 2025 et se poursuivront jusqu'à l'été 2027. Plusieurs campagnes d'observation et d'échantillonnage sont menées, afin d'améliorer la connaissance du milieu marin avant l'implantation des futurs projets éoliens en mer.

Concernant le compartiment **eau et plancton**, les opérations portent notamment sur :

- le suivi de la qualité des eaux, à l'aide de prélèvements et de mesures en mer (quatre campagnes entre avril 2025 et mars 2026) ;
- l'analyse des métaux dans l'eau grâce à des capteurs passifs (quatre campagnes entre avril 2025 et mars 2026) ;
- des campagnes de bioaccumulation des métaux à partir de moules (une campagne en continu sur trois mois en 2026 ou en 2027) ;
- l'étude du zoo et du phytoplancton (huit campagnes sur deux ans).

L'**acoustique sous-marine** a commencé en avril 2025, avec un relevé prévu tous les deux mois pendant deux ans.

Lancement du premier appel à projets dans le cadre du fonds « Biodiversité – éolien en mer »

Dans le cadre de leurs engagements contractuels, les deux lauréats de l'appel d'offres n°6 (AO6), la société Eoliennes Méditerranée Grand Large pour le parc situé dans la zone « Golfe de Fos 1 » et le groupement composé de la société Océan Winds et Eolien en Mer Participation pour le parc situé dans la zone « Narbonnaise Sud-Hérault 1 », se sont engagés à abonder le **fonds « biodiversité - éolien en mer »** à hauteur de 2,5 millions d'euros chacun. Ce fonds a été créé en 2022 dans le cadre des appels d'offres éoliens en mer.

Pour la façade Méditerranée, la gestion de ce fonds est assurée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Un premier appel à projets, lancé mi-juillet 2026, vise à soutenir des projets d'acquisition de connaissances portant sur les organismes et écosystèmes sensibles au développement de l'éolien en mer, sur les impacts

L'analyse de terrain des **habitats benthiques** et de la **qualité des sédiments** a débuté en mai 2025. La qualité des sédiments n'est analysée qu'une fois alors que pour les habitats benthiques, il est prévu au total quatre campagnes sur deux ans.

Des suivis spécifiques sont réalisés pendant deux ans pour la **mégafaune marine** (avifaune marine et migratrice, mammifères marins et autres grands pélagiques) à travers :

- des observations aériennes à haute altitude menées chaque mois ;
- des observations visuelles en mer réalisées toutes les six semaines.

Enfin, pour le compartiment **poissons et méga-invertébrés**, plusieurs méthodes sont mobilisées, notamment des pêches scientifiques au chalut et au filet, des relevés par sonar biométrique et des analyses d'ADN environnemental. Huit campagnes sont programmées sur deux ans.

Les résultats de ces campagnes seront publiés à l'automne 2027 dans le **catalogue des études** du site eoliennesenmer.fr.

de l'éolien en mer sur la biodiversité marine, ainsi que sur les pressions et impacts cumulés des activités anthropiques sur la biodiversité et les écosystèmes.

Doté d'une enveloppe de 1,2 million d'euros, cet appel à projets pourra financer jusqu'à 80 % du coût des projets, dans la limite de 600 000 euros par projet, pour une durée maximale de trois ans.

Les candidatures doivent être déposées sur le site de l'Agence de l'eau avant le 5 novembre 2026 à 16h.

D'autres appels à projets seront lancés au fur et à mesure de l'abondement du fonds par les lauréats.

> Informez-vous sur le premier **appel à projets du fonds « Biodiversité – éolien en mer »** de AO6.

Restitution des résultats de l'Expertise Scientifique Collective (ESCo) relative aux effets de l'éolien en mer sur la biodiversité

Alors que l'éolien en mer se développe, mieux comprendre ses effets sur les écosystèmes marins et côtiers est essentiel. Pour éclairer les décisions publiques, une Expertise scientifique collective (ESCo), consacrée aux **effets des parcs éoliens en mer et de leurs raccordements sur la biodiversité marine et les socio-écosystèmes marins et côtiers**, a été menée par l'Ifremer et le CNRS, à la demande des ministères chargés de l'Énergie, de l'Écologie et de la Mer.

Réalisée pendant plus de deux ans par un collectif pluridisciplinaire de 25 chercheurs issus de 13 organismes de recherche, cette expertise s'appuie sur l'analyse de la littérature scientifique internationale. Son objectif est double : dresser un état des connaissances sur les effets des parcs éoliens en mer et de leurs raccordements, et identifier les principales incertitudes et les sujets qui nécessitent encore des recherches.

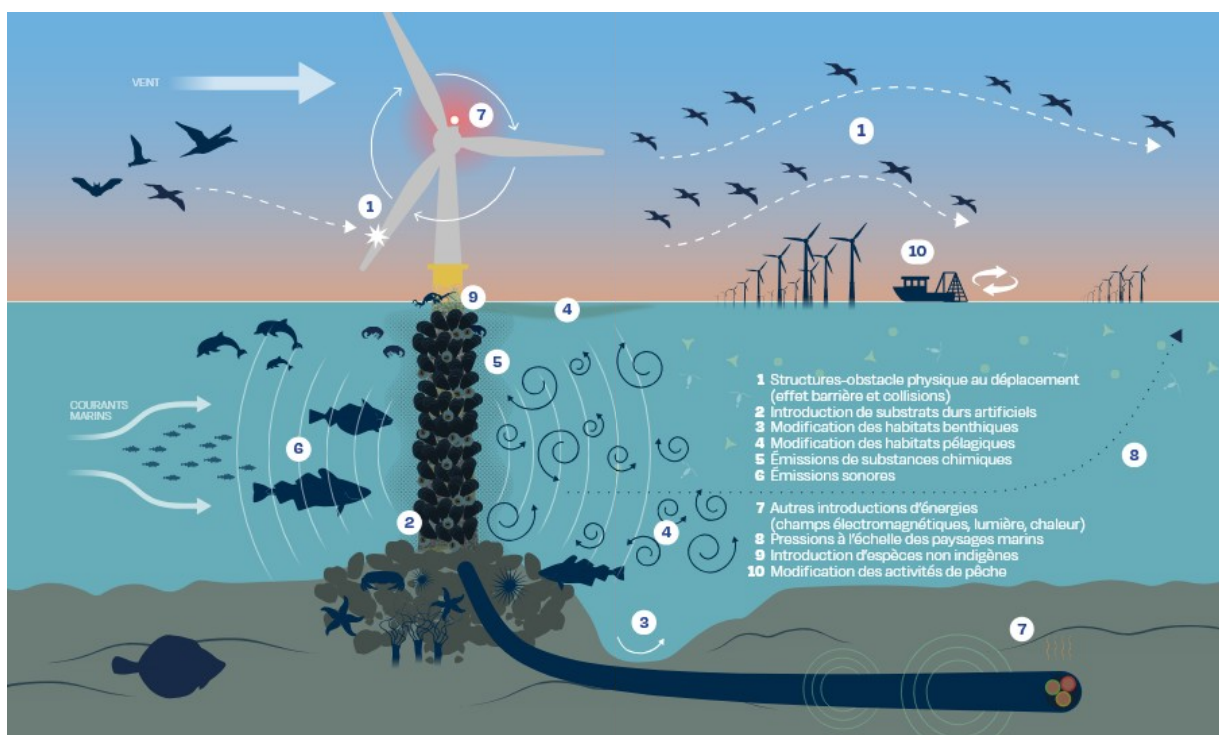
L'expertise examine **l'ensemble du cycle de vie des projets**, de la construction des éoliennes à leur démantèlement, en passant par leur exploitation et par leur raccordement. Elle analyse notamment les effets liés à dix grandes catégories de pressions exercées sur le milieu marin.

Que retenir ? Les effets de l'éolien en mer sont multiples et varient selon les espèces, les habitats, les technologies utilisées et les caractéristiques propres à chaque site. Certains impacts sont aujourd'hui bien documentés, tandis que d'autres demeurent plus difficiles à caractériser, notamment lorsqu'il s'agit d'effets à long terme ou à grande échelle. L'expertise souligne également que les résultats issus de pays où l'éolien en mer est développé depuis plusieurs décennies ne peuvent pas toujours être directement transposés aux écosystèmes français.

L'ESCo met également en lumière les mesures permettant d'atténuer certains effets des projets, et souligne l'importance de poursuivre les observations et les recherches en mer. Elle constitue ainsi un état des connaissances scientifiques indépendant, destiné à mieux éclairer la décision et le débat publics, ainsi que l'accompagnement du développement de la filière.

> Les résultats de l'ESCo ont été rendus publics lors d'un colloque qui s'est tenu le 30 juin 2026. Un [replay de l'évènement](#) est disponible en ligne.

> Le résumé, la synthèse et le rapport complet de l'étude sont téléchargeables sur les sites du [CNRS](#) et de l'[Ifremer](#).



Les 10 pressions analysées dans le cadre de l'expertise - Source : Etude EsCO

■ LES OUVRAGES DE RACCORDEMENT

RTE a déposé ses dossiers de demandes d'autorisations pour le raccordement mutualisé des parcs éoliens flottants au large du golfe de Fos

En amont du dépôt des demandes d'autorisation portant sur le raccordement des parcs éoliens flottants au large du golfe de Fos, plusieurs groupes de travail thématiques ont été organisés entre RTE et les services de l'État en 2025 et 2026.

Dix groupes de travail se sont tenus pour échanger sur le contenu des dossiers administratifs, notamment sur l'étude d'impact environnemental, ses méthodologies et ses résultats. Ces échanges ont réuni une dizaine de services, organismes, agences de l'État autour des thématiques suivantes : zones humides, biodiversité terrestre et marine, transport, paysage, hélidock¹, ensouillage, compensation, déclaration d'utilité publique, défrichement, archéologie.

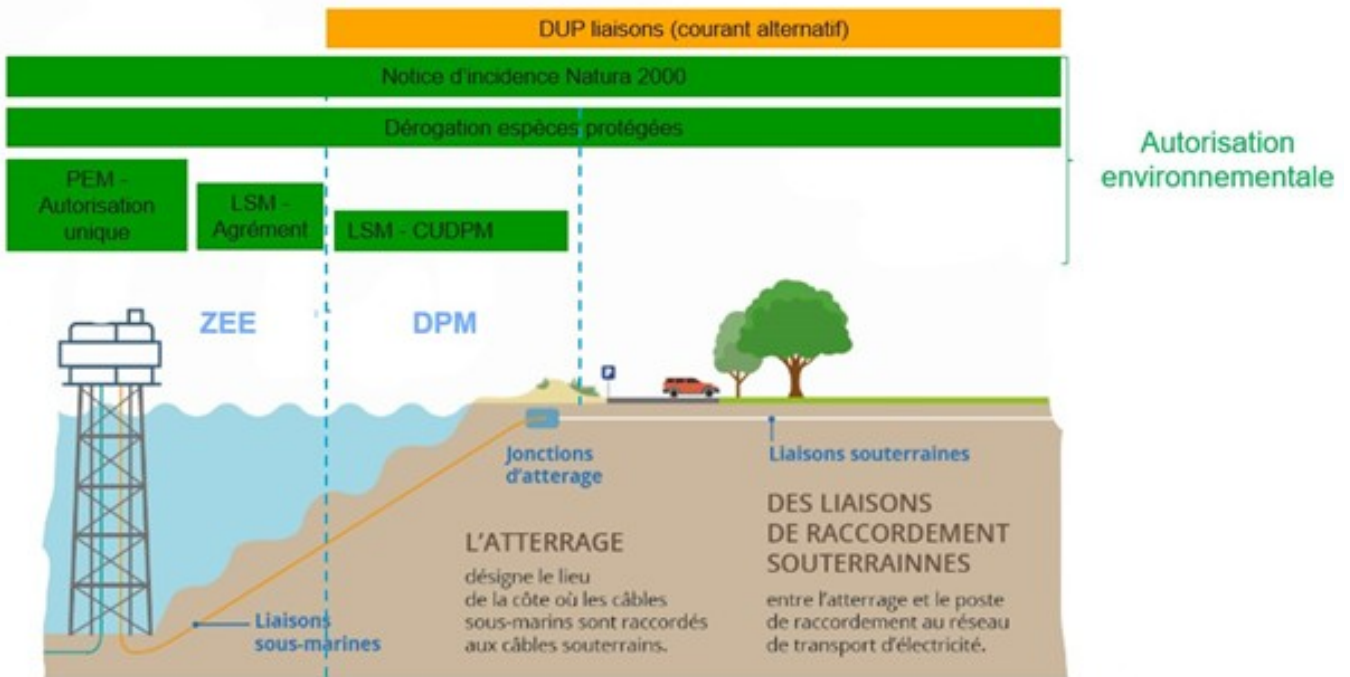
Ces groupes de travail se sont clôturés par une **réunion de restitution organisée le 10 juin 2026**, au cours de laquelle RTE a présenté l'état d'avancement des actions identifiées lors des groupes de travail.

Le 10 juillet 2026, RTE a soumis son dossier aux services de l'État, ouvrant ainsi la phase de complétude et de recevabilité.

Deux dossiers ont été déposés : une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et un dossier d'Autorisation Environnementale (voir schéma ci-dessous), embarquant notamment :

- une évaluation des incidences Natura 2000 (volets terrestre et marin) ;
- une demande de dérogation concernant les espèces protégées terrestres ;
- une demande d'Autorisation Unique pour le poste électrique en mer (PEM) situé en Zone Économique Exclusive (ZEE) ;
- une demande d'agrément pour les portions de câbles sous-marins (LSM) situées en ZEE ;
- une demande de Concession d'Utilisation du Domaine Public Maritime (CUDPM) pour les portions de câbles sous-marins situées sur le Domaine Public Maritime (DPM).

Si certaines informations doivent être précisées, RTE sera invité à compléter son dossier. Une fois le dossier réputé complet et recevable, la phase d'instruction pourra commencer.



1 Hélicodeck : plateforme spécialement aménagée pour permettre à un hélicoptère d'atterrir et de décoller.

RÉSULTATS DE L'APPEL À PROJETS DÉDIÉ AU FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN FLOTTANT

Le Gouvernement a dévoilé les résultats de l'appel à projets France 2030 dédié à l'adaptation des infrastructures portuaires pour l'éolien flottant, lancé en mars 2024. Cet appel à projets vise à accompagner les ports français dans l'adaptation de leurs infrastructures, notamment logistiques, afin d'accueillir les activités liées à cette filière : fabrication et assemblage des flotteurs, intégration des éoliennes à quai, ainsi que stockage à terre et en mer de ces composants.

À l'issue de la phase de candidature, clôturée en janvier 2025, cinq projets portuaires ont été retenus, pour un montant total d'aide de près de 260 millions d'euros : Cherbourg, Brest, Saint-Nazaire, Port-La-Nouvelle et Marseille-Fos.

Les investissements réalisés par les ports devraient représenter près d'un milliard d'euros. Ils porteront principalement sur l'adaptation des quais, des terre-pleins et des chemins d'accès, afin de répondre aux dimensions exceptionnelles des composants caractéristiques de l'éolien flottant. Avec respectivement 48 millions d'euros et 82 millions d'euros d'aide, les ports de Port-La-Nouvelle et de Marseille-Fos confirment leur positionnement stratégique pour le développement de l'éolien flottant en Méditerranée.

> Consultez le [communiqué de presse du 30 juillet 2026](#).

■ PARTICIPATION DU PUBLIC ET DIALOGUE AVEC LE TERRITOIRE

Instances de concertation et de suivi (ICS) : deux rendez-vous pour faire le point sur les projets

Le 29 juin 2026 à Port-Saint-Louis-du-Rhône (13) et le 1er juillet 2026 à Gruissan (11), se sont tenues les premières Instances de concertation et de suivi (ICS) des deux premiers projets de parcs commerciaux d'éolien flottant en Méditerranée (AO6). Ces réunions ont rassemblé une vingtaine de participants pour le projet Méditerranée Grand Large (MGL) et une cinquantaine pour le projet Éoliennes Flottantes d'Occitanie (EFLO).

Qu'est-ce qu'une ICS ?

Mises en place sous l'autorité du préfet maritime de la Méditerranée et des préfets de région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie, en coordination avec les porteurs de projet, les ICS ont pour objectif de créer un espace de dialogue et d'échanges. Elles permettent de partager les informations relatives à l'avancement des projets, de répondre aux questions et d'échanger avec les acteurs des territoires et le public sur les principaux enjeux à venir.

Organisées en présence des garants de la Commission nationale du débat public (CNDP), les ICS réunissent notamment les services de l'État, les collectivités, les professionnels, les associations et les porteurs de projets.

Les ICS contribuent ainsi au suivi des projets de parcs éoliens en mer et de leur raccordement, au plus près des préoccupations des territoires.

Que peut-on retenir des premières ICS ?

Lors de ces premières ICS, quatre grands thèmes ont structuré les échanges :

- **Une vigilance environnementale forte et une meilleure connaissance du milieu marin.** Les retours d'expérience des fermes pilotes, ainsi que des programmes scientifiques tels que MIGRALION, doivent permettre de mieux comprendre les interactions entre les futurs parcs et leur environnement, notamment pour les oiseaux, les mammifères marins, les poissons et les habitats. Les études d'impact, élaborées par les développeurs, viendront préciser les effets potentiels des projets ainsi que les mesures destinées à les éviter, les réduire ou les compenser.
- **La cohabitation étroite avec les activités de pêche.** Les professionnels ont notamment insisté sur l'importance d'intégrer leurs contraintes et leurs usages dès la conception du projet et de maintenir un dialogue régulier dans la durée. Le projet FISHWIND contribue notamment à alimenter les réflexions sur la coexistence entre pêche professionnelle et éolien flottant.

- **Les retombées pour l'emploi et l'économie locale.** Les deux projets ont rappelé leur engagement en faveur de l'insertion professionnelle et de l'apprentissage, avec un objectif de 400 000 heures dédiées chacun. Les échanges ont également porté sur la mobilisation prioritaire des PME régionales, le rôle des infrastructures portuaires du Grand Port Maritime de Marseille-Fos et de Port-La Nouvelle, ainsi que sur les enjeux de formation et de développement des compétences.
- **Le raccordement électrique.** Plusieurs questions ont porté sur les impacts des travaux sur la faune et la flore marines. Les porteurs de projet ont présenté les mesures envisagées pour limiter ces impacts et en assurer le suivi.



ICS du projet EFLO à Gruissan
le 1er juillet 2026

Retour sur la matinée grand public " L'énergie qui vient du large" du 17 juin 2026

Le 17 juin à Port-de-Bouc, une trentaine de participants ont découvert les enjeux de l'éolien flottant en Méditerranée et visité la ferme pilote Provence Grand Large (PGL).

Organisée par l'État, en partenariat avec RTE et EDF power solutions, cette matinée avait pour objectif de mieux faire connaître au grand public le développement de l'éolien en mer Méditerranée, des fermes pilotes aux futurs parcs commerciaux, et de favoriser les échanges autour des principaux enjeux de cette nouvelle filière.

Les participants ont notamment pu poser leurs questions sur l'environnement et le paysage, le

Un dialogue qui se poursuit

Ces deux rencontres ont confirmé une volonté commune : associer les acteurs du territoire et le public tout au long du développement des projets, afin de rechercher le meilleur équilibre entre transition énergétique, activités maritimes, environnement et développement local. Ces rendez-vous s'inscrivent dans le cadre d'une démarche de concertation continue et seront ouverts au public au minimum une fois par an.

> Retrouvez les comptes rendus complets de l'ICS de **MGL** et de l'ICS d'**EFLO** ainsi que les supports présentés.



ICS du projet MGL à Port-Saint-Louis-du-Rhône le 29 juin 2026

raccordement électrique, le développement industriel et portuaire, ainsi que sur les besoins en compétences et en formations pour les métiers de l'éolien flottant.

Malgré une météo quelque peu capricieuse et la présence de brume de mer, la sortie en bateau au départ de Port-de-Bouc a permis aux participants d'apercevoir les éoliennes de la ferme pilote PGL.

Une prochaine visite en mer, au départ de Port-La-Nouvelle, sera organisée le 20 octobre 2026. Les inscriptions, obligatoires pour y participer, ouvriront prochainement sur le site eoliennesenmer.fr (rubrique "Actualités").

Comité de rédaction : l'équipe-projet « Éoliennes flottantes en Méditerranée » :

DGEC, DREAL Occitanie, préfecture maritime, préfectures de région, DIRM, CEREMA, RTE

Contact : dpef.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr



Suivez-nous sur le compte X du projet :
[@EolienMerMed](https://twitter.com/EolienMerMed)



www.eoliennesenmer.fr